RÈGLEMENT 1441 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BLAINVILLE.

Formulaire d'enregistrement et engagement par un représentant des médias concernant l'utilisation d'un appareil d'enregistrement mécanique ou électronique de la voix ou d'un appareil photographique lors d'une séance du conseil

---

Je, _____, soussigné, représentant des médias, déclare et m'engage à ce qui suit en conformité avec l'article 40 du **RÈGLEMENT 1441** de la Ville de Blainville.

1) Je suis un représentant des médias au sens du **RÈGLEMENT 1441** de la Ville de Blainville;

2) Je désire m'enregistrer afin d'utiliser lors de la séance du conseil municipal du _____, le ou les appareils suivants :

   ☐ appareil d'enregistrement mécanique ou électronique de la voix;

   ☐ appareil photographique ;

3) Je m'engage à respecter les conditions suivantes :

   a) à m'identifier publiquement lors de cette séance comme représentant des médias afin d'en informer les citoyens présents;

   b) à ce que seuls les membres du conseil municipal et les officiers qui les assistent de même que, pendant la période de questions seulement, les personnes qui posent des questions aux membres du conseil, soient captées par un appareil photographique, afin de préserver le droit à l'image des autres citoyens présents;

   c) à utiliser l'appareil à l'intérieur du périmètre prévu à cette fin;

   d) à utiliser l'appareil silencieusement et sans déranger la tenue et le bon déroulement de la séance.

Signé à _____ le _____.

_____

Signature